

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline TONOT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Réseau Entreprendre - Les Entrepreneuriales 2022-2023 - Organisation de la 12ème édition - Demande de subvention**

L'entrepreneuriat est un enjeu majeur partagé entre Dijon métropole d'une part et l'Université de Bourgogne et les écoles d'enseignement supérieur d'autre part.

Fondé en 2009 sous l'impulsion de Réseau Entreprendre, du cabinet Kiose et de KPMG, le programme Entrep' Bourgogne propose un dispositif pédagogique très opérationnel ayant pour objectif de permettre aux étudiants de :

- mieux connaître l'univers de l'entreprise et de la création d'entreprise ;
- développer entre eux l'esprit d'entreprendre ;
- apprendre à manager un projet en équipe pluridisciplinaire ;
- entrer dans un réseau de professionnels ;
- acquérir un bagage pour l'avenir ;
- s'engager dans un challenge pour divers prix ;

et de bénéficier d'un accompagnement gratuit d'experts pour ceux qui ont un projet d'entreprise.

Pour cette 13ème édition du challenge de la création d'entreprise qui s'est déroulé de novembre 2022 à mai 2023, une trentaine d'équipes pluridisciplinaires porteuses d'une idée innovante, ont été sélectionnées, soit plus de 150 étudiants venant d'établissements différents et de formations complémentaires. Chaque équipe, accompagnée par un chef d'entreprise et des experts, doit mener sur le terrain un projet de business plan jusqu'à sa validation.

Cette action offre l'opportunité aux étudiants, à l'occasion de ce parcours parallèle complémentaire à leur cursus et pour autant certifiant, de s'initier à l'entrepreneuriat en construisant concrètement un projet de création d'entreprise, accompagné par un coach et un parrain entrepreneur pendant 18 semaines. Cela leur permet également de trouver un lieu d'échanges et d'enrichissement personnel et de se projeter positivement vers l'avenir.

Suite aux bons résultats de l'année dernière, et afin de poursuivre ce dispositif d'accompagnement en 2022-2023, le Réseau Entreprendre en Bourgogne sollicite Dijon métropole par courrier du 27 février 2023, pour un soutien financier de 3 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Réseau Entreprendre, une subvention de 3 000 € afin de poursuivre leur dispositif d'accompagnement en 2022-2023 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra à la signature de la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN